

Groupe les hôtels de paris



Saint-Tropez | Paris | Marrakech

Avis de convocation

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 28 juin 2019 à 10h00

A la Villa Lutèce Port Royal – 52 rue Jenner à Paris (75013)

L'émargement sera ouvert à partir de 9 h 30

Ces éléments sont extraits du rapport financier annuel 2018 qui est téléchargeable sur le site Internet www.leshotelsdeparis.com et disponible sur simple demande auprès du service actionnaires par téléphone au 01.55.73.75.75 (prix d'un appel local), par e-mail à l'adresse suivante douch@machefert.com ou par courrier envoyé au siège social : Les Hôtels de Paris – Service actionnaires – 20 avenue Jules Janin – 75116 Paris

Sommaire

A-	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018.....	3
B-	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018.....	6
C-	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	8
D-	TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	9
E-	COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE	12

A- COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF (En Milliers d'Euros)		31/12/18			31/12/17	
		Brut	Am & Prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	73	0	73	73
		Concession, brevets et droits similaire	630	540	90	91
		Fonds commercial	65 962	675	65 287	65 007
		Autres immobilisations incorporelles	3	3		
		Total Immobilisations incorporelles	66 669	1 218	65 451	65 171
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	1 866		1 866	1 796
		Constructions	39 234	12 887	26 347	26 471
		Installations techniques, matériels ...	4 996	4 693	303	321
		Autres immobilisations corporelles	15 238	10 902	4 336	3 779
		Immobilisations en cours	441		441	21
		Avances et acomptes				9
		Total Immobilisations corporelles	61 774	28 482	33 292	32 396
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres participations	2 398	21	2 377	2 376
		Autres titres immobilisés	7	7	0	0
		Autres immobilisations financières	1 555		1 555	1 563
	Total Immobilisations financières	3 960	28	3 932	3 939	
TOTAL		132 403	29 728	102 674	101 506	
ACTIF CIRCULANT	CREANCES	Stocks Matières premières	84		84	60
		Avances et acomptes versés	4		4	
		Clients et comptes rattachés	3 546	1 696	1 850	2 107
		Autres créances	26 388	15 347	11 041	15 400
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	205		205	346
	Disponibilités	9 236		9 236	1 147	
COMPTES REGULAR.	Charges constatées d'avance	49		49	20	
	TOTAL	39 512	17 043	22 468	19 080	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 481		2 481	2 904	
	TOTAL GÉNÉRAL	174 396	46 771	127 625	123 490	

PASSIF (En Milliers d'Euros)		31/12/18	31/12/17
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (dont versé 45 000 K€)	45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	5 035	5 035
	Réserve légale	4 500	4 500
	Autres réserves	656	656
	Report à nouveau	(25 585)	(8 186)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(6 350)	(17 399)
	Provisions réglementées	3 769	4 727
	TOTAL	27 025	34 333
Provisions	Provisions pour risques	312	3 108
	Provisions pour charges		160
	TOTAL	312	3 268
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	217	3 601
	Emprunts et dettes financières diverses	82 633	58 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	602	599
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 651	8 045
	Dettes fiscales et sociales	9 790	11 176
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	175	4 092
	Autres dettes	220	215
	TOTAL	100 288	85 889
TOTAL GÉNÉRAL		127 625	123 490

Comptes de Résultat (Montant en K€)		31/12/2018			31/12/2017
		France	Export	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	13		13	13
	Production vendue / Biens				
	Production vendue / Services	40 695		40 695	33 264
	Chiffre d'affaires nets	40 708		40 708	33 277
	Production stockée / immobilisée				
	Subvention d'exploitation				1
	Reprises sur amortissements et provisions			2 107	2 486
	Autres produits			9	7
	Total des produits d'exploitation			42 824	35 771
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 710	2 196
	Variation de stock			(24)	(4)
	Autres achats et charges externes			22 296	21 647
	Impôts, taxes, versements assimilés			1 243	1 231
	Salaires et traitements			11 834	11 109
	Charges sociales			3 853	3 341
	Sur immobilisations / dotations aux amortissements			2 268	1 756
	Sur immobilisations / dotations aux provisions				956
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			21	29
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			63	132
	Autres charges			320	174
	Total des charges d'exploitation			44 583	42 567
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(1 760)	(6 796)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Autres intérêts et produits assimilés			250	228
	Reprises sur provisions et transfert de charges			145	7
	Différences positives de change			4	0
	Produits nets sur cessions de VMP				
	Total des produits financiers			399	235
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			887	761
	Intérêts et charges assimilées			6 992	5 132
	Différence négative de change			0	0
	Charges nettes sur cession de VMP				
	Total des charges financières			7 880	5 894
2 - RÉSULTAT FINANCIER				(7 481)	(5 659)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				(9 240)	(12 454)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 659	1 916
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 126	142
	Reprises sur provisions et transfert de charges			3 816	806
	Total des produits exceptionnels			7 601	2 864
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 105	5 284
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			383	2
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			224	2 522
	Total des charges exceptionnelles			4 711	7 808
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				2 890	(4 944)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
	Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS				50 825	38 870
TOTAL DES CHARGES				57 175	56 269
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				(6 350)	(17 399)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société Les Hôtels de Paris ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 20 mai 2019.

Le total du bilan de l'exercice est de 127 624 943 €. Le résultat net comptable est une perte à hauteur de 6 350 109 €.

La société les Hôtels de Paris a enregistré en 2018 une progression annuelle de 22,5 % de son chiffre d'affaires. Cette progression résulte d'une croissance de +12% du mix des prix moyens des chambres et d'une amélioration du taux d'occupation moyen global de l'hébergement passé de 69,5% à 75,8%.

Globalement, l'année 2018 aura été marquée par une forte croissance de l'activité touristique à Paris et en France de manière générale. Ce rebond intervient à la suite d'une année 2017 synonyme de reprise de l'activité touristique à Paris et en Ile-de-France .

Cette performance est à la fois liée au contexte macroéconomique favorable et aux actions novatrices intrinsèques menées tout au long de l'année 2018.

Dans ces actions, nous comptons :

- la mise en avant auprès des partenaires de nos travaux de rénovations effectués sur les hôtels,
- le travail d'analyse d'élasticité prix sur ces établissements rénovés ayant permis d'optimiser le prix moyen,
- un début franc de travail sur le captage de nos clients et prospects en vente directe
- la création de 22 nouveaux mini-sites web d'hôtels permettant de valoriser nos établissements, de mettre en avant leurs avantages comparatifs tout en offrant une expérience « intentionniste » agréable et incitant à réserver en ligne
- une réduction des offres trop agressives auprès de nos partenaires afin de privilégier un prix moyen élevé
- le lancement d'une campagne de mise en ligne de nos chambres d'hôtels sur Airbnb
- des initiatives tournées vers le marché chinois afin de commencer à marquer la présence de nos hôtels sur les réseaux sociaux chinois et les agences de voyage en ligne spécialisées sur le marché émetteur chinois

Les faits marquants de l'exercice 2018 sont :

- la levée d'une nouvelle tranche de financement de 23,6 M€ auprès du fonds Colcity
- Le non remboursement à Colcity de 10 M€ à l'échéance du 23 juin 2018 comme prévu au contrat. L'obtention d'un avenant décalant l'échéance de règlement de ce remboursement au 23 décembre 2019.
- Lancement de la marque Machefert Group
- La poursuite de la rénovation du parc hôtelier lancée en 2017.

B- COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du parlement Européen et au Règlement CE n° 1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes internationales Financial Reporting Standard (IFRS), telles que publiées par l'International accounting Standard board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Le périmètre de consolidation du groupe est le suivant, sans changement sur l'exercice :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2018	% d'intérêts 2017	Méthode de consolidation 2018	Méthode de consolidation 2017
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère	Mère	Mère	Mère
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles Belgique	100%	100%	IG	IG
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain See Paris 16	50,00%	50,00%	IG	IG
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	100%	100%	IG	IG
SAS Siam	529 218 752	20 av. Jules Janin Paris 16	50%	50%	IG	IG
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech - Maroc	99,93%	99,93%	IG	IG
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	20 av. Jules Janin Paris 16	100%	100%	IG	IG

Les faits marquants des filiales autres que Les Hôtels de Paris sur l'exercice 2018 sont :

- CYME : investissement pour 300 K€ dans la start up HIVE TECH à hauteur de 9,72%
- Paris Palace Marrakech : clôture du redressement fiscal avec un total à payer de 2 868 K€, l'exigibilité du règlement est suspendue par la procédure en contentieux lancée.
- Paris Palace Marrakech : la société a confié à KMPG Corporate un mandat de vente sur le Murano Resort Marrakech.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 mai 2019.

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Chiffre d'affaires	41 119	33 612	22%
Charges courantes opérationnelles	-40 497	-37 674	7%
Résultat courant opérationnel	622	-4 062	-115%
Autres produits et charges opérationnels	-268	-906	-70%
Résultat opérationnel	354	-4 968	-107%
Coût de l'endettement financier net	-8 994	-8 173	10%
Résultat avant impôt	-8 640	-13 141	-34%
Charge d'impôt	88	136	-35%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 552	-13 005	-34%

Données par action	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Net par action	(1,20)	(1,82)
Résultat net dilué par action	(1,20)	(1,82)
Dividende par action	-	-

Total Actif En milliers d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Actif non courant	135 730	135 681
Actif Courant	9 883	14 824
Trésorerie et équivalents	9 750	1 627
Total actif	155 363	152 132

Total Passif En milliers d'Euros	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres Groupe	8 320	16 863
Intérêts minoritaires	(336)	(254)
Capitaux propres	(7 984)	(16 609)
Dettes Financières	122 307	102 952
Passifs non courants	4 843	5 337
Passifs courants	20 229	27 234
Total passif	155 363	152 132

C- ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- *Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce;*
- *Lecture et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2018 et du rapport visé à l'article L.225-235 du Code de commerce ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;*
- *Quitus aux administrateurs ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice ;*
- *Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce;*
- *Renouvellement du mandat d'un administrateur;*
- *Nomination d'un nouvel administrateur ;*
- *Renouvellement du co-commissaire aux comptes titulaire;*
- *Renouvellement du co-commissaire aux comptes suppléant;*
- *Fixation des jetons de présence ;*
- *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-directeur général puis Président et au Directeur général délégué puis Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce;*
- *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et au Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2019 (say on pay ex ante);*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un résultat déficitaire de (6 350 108,58) €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte Report à Nouveau, ainsi qu'il suit :

Report à nouveau antérieur	- 25 585 052,76 €
Affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau :	- 6 350 108,58 €

Report à nouveau après affectation	- 31 935 161,34 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution – Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, en approuve les termes.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte et ratifie l'intégralité des conventions y mentionnées ainsi que leur impact enregistré dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Machefert arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 devant se tenir dans le courant de l'année 2025, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Machefert.

Sixième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide, sur proposition du conseil d'administration suite à la démission de Monsieur Michel Louazé, de nommer pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 devant se tenir dans le courant de l'année 2025, administrateur Monsieur Kevin Machefert.

Septième résolution – Renouvellement du mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet RSM arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 devant se tenir dans le courant de l'année 2025 :

*Cabinet RSM
26 rue Cambacérès
75008 Paris
En qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.*

Huitième résolution – Renouvellement du mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Etienne de Bryas arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 devant se tenir dans le courant de l'année 2025 :

*Monsieur Etienne de Bryas
26 rue Cambacérès
75008 Paris
En qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant.*

Neuvième résolution – Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, fixe à compter de l'exercice 2019, le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration à la somme de 35 000 €.

Dixième résolution – *Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-directeur général puis Président et au Directeur général délégué puis Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (say on pay ex post) articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce*

L'assemblée Générale, en application des articles L.225-37-2 et L.225.100 du code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **approuve** les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président Directeur Général puis Président et au Directeur Général délégué puis Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels que présentées sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société.

Onzième résolution – *Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président et au Directeur général de la Société au titre de l'exercice 2019 (say on pay ex ante)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce et publié dans le document de référence 2018 de la société **approuve** les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixe, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les autres avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué de la société au titre de l'exercice 2019, tels que présentés dans ce rapport.

Douzième Résolution – *Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

E- COMMENT EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Qui peut voter :

Seuls les actionnaires seront admis à cette assemblée, mais tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée et exercer son droit de vote.

Vous pouvez exercer votre droit de vote selon l'une des modalités suivantes :

- Assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission à la Société Générale,
- Donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (conjoint, autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L225-106-I du Code de commerce),
- Voter par correspondance.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres :

- Pour les actionnaires au nominatif : Renvoyer le formulaire unique de vote adressé avec la convocation, à l'adresse de la Société Générale ;
- Pour les actionnaires au porteur : Demander ce formulaire par lettre simple adressée au siège social de la société ou à la Société Générale sis 32, rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits. Le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à la Société Générale ou au siège de la société.

Les formulaires complétés et signés devront parvenir au siège de la société ou à la Société Générale, au plus tard deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée, soit le 25 juin 2019 à minuit.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social ainsi qu'en faisant une demande à l'adresse suivantes : douch@machefert.com. Les demandes de formulaires devront parvenir à la société au moins 6 jours avant la date de l'assemblée (article R. 225-75 du Code de commerce).

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à la présente assemblée générale n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Les désignations ou révocations de mandats devront parvenir à la société au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

En cas de cession intervenant avant le 2ème jour ouvré précédant la date de l'assemblée, il sera tenu compte du transfert des titres et les votes exprimés à distance ou par procuration par l'actionnaire cédant seront invalidés ou modifiés en conséquence, conformément aux dispositions de l'article R. 225-86, al.2 du code de commerce.

Par ailleurs, les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée. Pour cela, il convient d'adresser vos questions accompagnées d'une copie de votre attestation de participation, par courrier recommandé, à l'attention du Président Directeur Général, à l'adresse du siège social, au plus tard le 4ème jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 24 juin 2019, à minuit.

En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée, 25 jours avant la date de la présente assemblée, soit le 3 juin 2019.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la société www.leshotelsdeparis.com à compter du 21ème jour précédent l'assemblée, soit à compter du 7 juin 2019.

Les actionnaires pourront également obtenir les documents prévus aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée au service juridique, à l'adresse du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration

Comment exercer votre droit de vote :

Vous pouvez exercer votre droit de vote selon l'une des modalités suivantes :

- Assister personnellement à l'assemblée en demandant une carte d'admission à la Société Générale,
- Donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à un tiers (conjoint, autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L225-106-I du Code de commerce),
- Voter par correspondance.

Si vous assistez personnellement à l'assemblée, vous êtes priés d'en informer la Société Générale en lui demandant une **carte d'admission** le plus tôt possible.

Si vous votez par correspondance ou par procuration, seuls seront pris en compte les formulaires dûment remplis, parvenus au siège social de la société ou de la Société générale trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, accompagnés pour les actionnaires au porteur d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

Les titulaires d'actions devront, le cas échéant, demander les **formulaires de vote par correspondance ou par procuration**, par lettre simple adressée au siège social de la société ou à la Société Générale sis 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits de telle sorte que la demande soit reçue au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée. En application de l'article R.225-72 du Code de commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce, doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 25 jours avant la date de la présente assemblée.

1^{ère} étape : Cochez la case A (si vous assistez à la réunion)
ou la case B (si vous votez par correspondance ou si vous donnez pouvoir)
Puis : Suivez les instructions ci-dessous :

Pour assister à l'assemblée :
Cochez la case A

Si vous n'assistez pas à l'assemblée :
cochez la cas B

Pour voter par correspondance, cochez la case suivante (après avoir coché la case B) et suivez les instructions indiquées.

Cochez également les cases A et B pour les résolutions non agréés par le conseil d'administration

Cochez ici pour donner pouvoir à une autre personne que le président (conjoint ou autre actionnaire) et indiquez ses coordonnées

Cochez ici pour donner pouvoir au Président

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci [] la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade boxes like this [], date and sign at the bottom of the form
 A. [] Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 B. [] J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

LES HOTELS DE PARIS
20 AVENUE JULES JANIN
75116 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Vendredi 28 Juin 2019 à 10H00

Villa Lutèce Port Royal
52 Rue Jenner
75013 PARIS

Au capital de 45 000 000 €
388 083 016 RCS PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Vote simple / Single vote
Nombre d'actions / Number of shares	Nominatif / Registered
	Porteur / Bearer
Nombre de voix - Number of voting rights	Vote double / Double vote

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci [] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [], for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	44	45

Oui / Non/No
Yes Abst/ Abs

Oui / Non/No
Yes Abst/ Abs

A	[]	F	[]
B	[]	G	[]
C	[]	H	[]
D	[]	J	[]
E	[]	K	[]

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3) / I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) / I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mlle ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

Dans tous les cas, **datez et signez ici**

Inscrivez ici vos noms et adresse ou vérifiez les données si elles figurent déjà sur le document

Date & Signature

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 28 juin 2019

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom usuel :

Domicile:

.....

Propriétaire de actions nominatives*

et de actions au porteur,

de la société **LES HÔTELS DE PARIS**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du même Code.

Fait à, le 2019

Signature

* Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.